



## **Vous pourriez être admissible à une indemnisation.**

### **Qui peut soumettre une demande?**

Vous pourriez être admissible à une indemnisation si :

- vous avez été admis dans un hôpital fédéral indien pendant la période où il était exploité par le gouvernement du Canada, entre 1936 et 1981; et
- vous avez subi de mauvais traitements psychologiques, verbaux, physiques et/ou sexuels pendant que vous étiez admis dans un hôpital fédéral indien.

Si un demandeur admissible est décédé le 25 janvier 2016 ou après cette date, une demande d'indemnisation peut être soumise en son nom par l'entremise du processus successoral.

Le règlement ne prévoit pas d'indemnisation pour faute professionnelle médicale ni pour des demandes liées à un traitement médical.

**Les demandes peuvent être soumises jusqu'au  
27 juillet 2028**

### **Des soutiens gratuits sont offerts**

#### **Administrateur des demandes**

L'administrateur des demandes peut répondre à vos questions concernant le formulaire de réclamation et le portail de réclamation en ligne, et fournir des mises à jour sur l'état des demandes soumises.

#### **Assistants aux réclamations**

Les assistants aux réclamations sont disponibles pour répondre à vos questions concernant le règlement, vous aider à remplir votre formulaire de réclamation et vous aider à comprendre les exigences relatives aux pièces d'identité.

#### **Soutien juridique**

Vous pouvez choisir de parler l'avocat du groupe sans frais ou retenir les services de votre propre avocat.

Si vous recevez une indemnisation, l'avocat qui vous a aidé peut demander au gouvernement du Canada de payer ses honoraires juridiques. Ces honoraires ne sont pas déduits de votre indemnisation.

Un soutien gratuit et confidentiel en matière de santé mentale et de mieux-être est offert 24 heures sur 24.

#### **Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être**

**Téléphone :** | **Call** 1-855-242-3310 | **Site Web :** [www.EspoirPourLeMieuxEtre.ca](http://www.EspoirPourLeMieuxEtre.ca)

Des services de counseling sont offerts en français, en anglais, en cri, en ojibwé et en inuktitut, sur demande.



**Pour en savoir plus  
ou obtenir de l'aide**

**Site Web:** [www.IHSettlement.ca/fr](http://www.IHSettlement.ca/fr)  
**Ligne d'information :** 1-888-592-9101